CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À AMSTERDAM
Liberté
Égalité
Fraternité

Carte nationale d'identité sécurisée d'une personne mineure : Première demande

Si votre enfant possède un passeport sécurisé (électronique ou biométrique)	**Si votre enfant ne possède pas de passeport sécurisé (électronique ou biométrique) ou si son passeport sécurisé est périmé depuis plus de 5 ans**
1 photo d'identité conforme aux normes françaises https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619	1 photo d'identité conforme aux normes françaises https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619
Justificatif du domicile des parents : original (factures, bail de location, titre de propriété, extrait du registre de la population ou uittreksel basisregistratie personen)	Justificatif du domicile des parents : original (factures, bail de location, titre de propriété, extrait du registre de la population ou uittreksel basisregistratie personen)
Passeport sécurisé (électronique ou biométrique) 	Acte de naissance de votre enfant : de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427
Livret de famille ou extrait avec filiation ou copie intégrale de l'acte de naissance de votre enfant 	Livret de famille ou extrait avec filiation ou copie intégrale de l'acte de naissance de votre enfant
-	Justificatif d'identité : Justificatif d'identité : Carte d'identité ou passeport d'une autre nationalité, carte de séjour, permis de conduire